Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260305-202620-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-N°20

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

Présents : M. PAUTREL Louis- Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry - Mme LESENECHAL Floriane -M. BLIN David - M. PAUTREL Sébastien- Mme PEAN Michelle - M. DELORY Adrien - M. RINFERT Georges –

Excusés : M. TOUROUL Sébastien – Mme CHALOPIN Virginie

Absents : M. VELÉ Arnaud - Mme DUPREZ Aurore - Mme PODEVIN-DAUGUET Maryse

Monsieur Ronan Coquelin a été désigné secrétaire de séance.

OBJET
Reprise Concessions Cimetière

La Commission Cimetière a recensé 25 concessions en état d'abandon. Il a été nécessaire de lancer une consultation pour la reprise de ces concessions.

L'entreprise GESCIME a transmis un devis à la Mairie de Le Ferré en date du 16 janvier 2026 pour la gestion de reprise de concessions en état d'abandon pour 25 concessions pour un montant total de 4 879,50€ HT.

Cette reprise s'effectue en 7 phases exercées sur 2026 et 2027.

PHASE 1 **Budget 2026**	**DEPLACEMENT SUR SITE** ET CONSTITUTION DES DOSSIERS	• Procédure administrative *(vérification de la conformité, constitution dossiers)* • Expertise terrain *(descriptif, relevé épitaphes, photographie)* • Forfait logistique *(comprend les frais de déplacement, le temps agent ainsi que les frais de dossier)*
PHASES 2 & 3 **Budget 2026**	TRANSMISSION DES COURRIERS RELATIFS AU PV1 *(ANNONCES & PV – MISES EN DEMEURE)*	Procédure administrative

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260305-202620-DE

Le budget en 2026 pour les phases 1 à 3 s'élève à 3273 € ;

PHASE 4 **Budget 2027**	**DEPLACEMENT SUR SITE ET ETABLISSEMENT DU RELEVE COMPARATIF**	• Procédure administrative • Forfait logistique *(comprend les frais de déplacement, le temps agent ainsi que les frais de dossier)*
PHASES 5 & 6 **Budget 2027**	TRANSMISSION DES COURRIERS RELATIFS AU PVJ *(ANNONCES & PV NOTIFICATIONS)*	Procédure administrative
PHASE 7 **Budget 2027**	TRANSMISSION DES ARRETES DE REPRISE	Procédure administrative

Le budget en 2027 pour les phases 4 à 7 s'élève à 1 606.50 €.

Il est proposé de valider le devis de l'entreprise GESCIME pour un montant de 4 879,50 € HT pour la reprise de concessions en état d'abandon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :
- VALIDER la proposition de l'entreprise GESCIME d'un montant de 4 879.50 € HT pour la reprise de concessions en état d'abandon,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Louis PAUTREL

